

Compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA des 5 et 6 décembre 2019

(ITUH, Auditorium)

Présents : MAYER Lajos, Président ; SICILIANO Agostino, Secrétaire Général ; BRIALES Angeles, Secrétaire Générale Adjointe ; FUMAGALLI Ernesto, Trésorier ; ÖGB, Autriche ; FGTB-ABVV et CSC-ACV, Belgique ; SUH, Croatie ; PESYK-SEK et PA.SY.DY, Chypre ; FEJP-CC.OO, UJP-UGT et USO, Espagne ; UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC et UNSA-Retraités, France ; OSTOE, Grèce ; MASZSZ, Hongrie ; ICTU, Irlande ; FNP-CISL, SPI-CGIL, UIL-UIL-P, Italie ; OGBL, Luxembourg ; GWU, Malte ; FNV, Pays-Bas ; FNSPR, Roumanie ; FNP-CDLS et FUP-CSdL, San Marino; ASRS, Serbie ; SUS, Slovénie ; UNIA, Suisse

Absents/Excusés : Fed.Pens.&Eld., Bulgarie ; ELA/STV et USO, Espagne ; POPS, Grèce ; SZEF, Hongrie; LCGB, Luxembourg; Solidarnosc, Pologne; EMEKLI-SEN, Turquie; TUC, Royaume-Uni ; PAUME Mireille, Présidente du Comité des Femmes
Observateurs : Retired Workers of Bosnia Herzegovina, NEZAVISNOST, Serbie et SU-KS90,Slovénie

Assistaient également à la réunion : Jessica MONTIEL, Project Coordinator et Henri LOURDELLE, Conseiller spécial, du Secrétariat de la FERPA et TOCCANE Danilo, Président de la Commission Financière

Le Président de la FERPA, Lajos MAYER, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres. Puis, il leur propose de respecter une **minute de silence, en mémoire**

- de François THIERRY-CHERRIER, Secrétaire général de l'UCR-CGT et membre du Comité Exécutif de la FERPA
- et de Margaret CZERVÁN, Présidente honoraire de MASZSZ Pensionnés,

tous deux récemment décédés.

Il procède ensuite à l'adoption de l'ordre du jour après y avoir ajouté quatre « points divers » :

- la demande des syndicats chypriotes ;
- la situation entre les syndicats espagnols ;
- l'approbation d'un nouveau membre du Comité financier
- l'admission comme membre effectif de la FERPA du syndicat serbe, NEZAVISNOST, qui était, jusqu'ici, membre observateur.

Concernant l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Exécutif de la FERPA des 20 et 21 mars 2019, qui est adopté à l'unanimité, sous réserves de **l'ajout** à la fin de la page 8 du compte-rendu : « Le représentant de PA.SI.DY... a déclaré qu'il pouvait accepter de ne pas voter sur sa proposition, à la seule condition que la suggestion de Dick de GRAAF, qui s'est dit prêt à préparer et à présenter à la prochaine réunion du Comité Exécutif, un document de travail, traitant point par point des 11 sujets concernant les

omissions de la Constitution et du Règlement Intérieur, comme le propose PA.SI.DY »

Ensuite, le Comité Exécutif écoute **le message vidéo**, que lui a adressé, le Président du Parlement Européen, Monsieur David SASSOLI, dans lequel, il indique notamment l'engagement du Parlement Européen envers les personnes âgées et une aide garantie en leur faveur.

Le Président de la FERPA, donne la parole ensuite, au **Secrétaire Général, Agostino SICILIANO**, pour ses **Communications**.

Le Secrétaire Général introduit son intervention par la question : « De quelle manière allons-nous grandir ensemble ? »

Puis, il revient sur les événements qui se sont produits depuis la dernière réunion du Comité Exécutif en mars.

Il y a d'abord eu **les élections européennes**. Contrairement aux craintes qui préexistaient, le populisme et le nationalisme n'ont pas triomphé face à la quadri-coalition qui a vu le jour à la suite de ces élections et qui est favorable à l'Europe. Ce qui inquiète toutefois la FERPA, c'est qu'il y a beaucoup « d'ennemis » du Socle Européen des Droits Sociaux et donc, de sa mise en œuvre.

Concernant l'élection du Président ou de la Présidente de la Commission, la nouvelle majorité parlementaire a changé les règles et n'a pas voulu se conformer au choix des « spitzenkandidat » (« têtes de listes », en allemand). Malgré une candidature et un bilan controversés à la tête de son ministère de la Défense en Allemagne, le Parlement européen a élu, mais avec une très courte majorité de 9 voix, Ursula von DER LEYEN, issue des rangs de la CDU (Union chrétienne-démocrate), comme Présidente de la Commission. Elle devra probablement composer avec une majorité parlementaire qui sera critique, comme l'a montré le refus d'entériner, dans un premier temps, les trois candidatures présentées respectivement par la Hongrie, la Roumanie et la France.

Ensuite le Secrétaire Général revient sur **le 14^{ème} Congrès de la CES à Vienne**

., qui fut un Congrès intéressant et où le Secrétaire Général a mené la bataille pour le droit de vote de la FERPA. Elle ne fut pas gagnée malgré le soutien du Secrétaire Général de la CES, qui avant le Congrès avait fait une tentative de modification des statuts pour ne pas prendre en compte les abstentions dans le calcul de la majorité qualifiée requise dans les élections. Pour le Secrétaire Général de la FERPA, la bataille à mener, n'est pas de tenter de convaincre les leaders syndicaux du bien-fondé de notre demande, mais de changer les mécanismes de votes. Un Comité Constitutionnel Adhoc a été mis sur pied au sein de la CES pour étudier toutes les demandes, dont celle de la FERPA, de modification des statuts. La FERPA participera à ce Comité.

Il évoque également **le Brexit** et l'inquiétude qu'il génère concernant la remise en cause des aspects sociaux.

Nous avons besoin de grandir, a-t-il poursuivi. La FERPA ce n'est pas seulement le Secrétaire Général, mais ce doit être une forte fédération qui présente des propositions et qui doit être visible.

En terme de visibilité l'opération « cartes postales » avant les élections européennes a eu un certain succès, comme en témoigne l'envoi du message vidéo du Président du Parlement européen, David SASSOLI.

Il faut continuer le travail avec tous les Parlementaires pour que le Socle Européen des Droits Sociaux devienne effectif.

Le Secrétaire Général termine son intervention en annonçant qu'il sera absent physiquement de la FERPA quelques temps, suite à une opération aux deux genoux, mais qu'il continuera d'exercer son mandat de Rome. Et de conclure par ces mots : « chacun a besoin de toutes et tous pour faire grandir la FERPA. Aussi bon courage à toutes et à tous. »

Le Président rappelle que le Socle européen, adopté en novembre 2017 contient 20 principes essentiels pour un marché de l'emploi efficace et équitable.

Puis il ouvre **le débat**.

L'ensemble des organisations qui interviennent approuve la nouvelle méthode de travail par dossiers et les thèmes choisis sont importants. D'aucuns réclament, toutefois, un échéancier et des priorités parmi tous les sujets à traiter. Le plan de travail va amener à des résultats concrets et va donner plus de visibilité à la FERPA. Même s'il a des pouvoirs, que parfois, on peut estimer limités, mais qui ont toutefois été renforcés depuis 10 ans avec le Traité de Lisbonne, il faut s'adresser au Parlement européen. Un membre, enfin, mentionne aussi la question du cancer, et notamment la question de l'amiante, qui chaque année tue des travailleuses et des travailleurs. Il rappelle que dans son discours devant le Parlement européen, Madame von der LEYEN a déclaré que « l'Europe se placera en tête du combat contre le cancer ».

Le représentant de l'UCR-CGT, France remercie le Comité Exécutif pour l'hommage qui a été rendu à son collègue décédé.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNIA, UCR-CFDT, UCR-CGT, UILP-UIL, UNIR-CFECGC, OGB-L

La parole est ensuite donnée au **Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI**.

IL rappelle tout d'abord que le 14^{ème} Congrès de la CES s'est tenu en même temps que les élections européennes, pour faire passer des messages, car au cours de la campagne électorale on nourrissait beaucoup d'inquiétudes. Mis à l'arrivée, les populistes ne représentent que 18% des nouveaux membres du Parlement. De plus, ils ne s'entendent pas entre eux. La plus grande division concerne l'alliance et le positionnement vis-à-vis de la Russie, dont les pays de l'ancienne Europe de l'Est ne veulent pas entendre parler. Finalement, ces Parlementaires se sont répartis en 3 groupes.

La Présidente élue de la Commission, Madame Ursula von der LEYEN, ne fait pas l'unanimité (elle a été élue avec seulement 9 voix d'avance) et s'est vu retoquer 3 Commissaires qu'elle présentait. L'on s'oriente vers une instabilité politique de plusieurs mois, même si, in fine, la Commission a été élue avec une large majorité (un peu plus de 65% des suffrages exprimés).

Elle a décidé de parler aux différents partis politiques sur les questions les plus sensibles. Mais on est toujours dans la phase d'annonces, même si les priorités de Madame von der LEYEN correspondent à « nos attentes » précise le Secrétaire Général de la CES.

Notamment, elle a promis un « green deal » (« pacte vert ») pour l'UE dès les 100 premiers jours de son mandat. Elle a confirmé son soutien à la neutralité carbone en 2050 qui sera inscrite dans la « première loi européenne sur le climat » et soutenu un objectif plus

ambitieux de réduction des émissions CO2 de 50% en 2030, voire de 55%. Elle a promis également un plan d'action avec un « instrument légal » pour que tous les travailleurs aient droit à un salaire minimum. Elle propose des mesures obligatoires de transparence des salaires pour lutter contre les discriminations fondées sur le genre. Elle promet également d'examiner les moyens d'améliorer les conditions de travail des travailleurs de plateforme et une législation sur les services numériques

Mais comme le dit le Secrétaire général de la CES ce ne sont que des propositions.

La CES a déjà rencontré les Commissaires qui ont vu leur nomination confirmée. Ainsi en est-il de Frans TIMMERMANS sur le « Green Deal » et Nicolas SCHMIT sur les salaires. La CES a plaidé pour une convergence vers le haut des salaires et pour un salaire minimum pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, selon le principe : « à travail égal, salaire égal ». En ce qui concerne le fossé entre les salaires des hommes et des femmes, la CES a fait remarquer qu'on ne peut pas se limiter à la seule « transparence », mais qu'il faut des actions.

Lors de ces rencontres, un autre point a également été soulevé qui « n'est pas dans les radars », comme le dit Luca. C'est bien de se soucier des travailleurs des plateformes, mais il ne faut pas oublier les travailleurs pauvres, atypiques : il faut augmenter leurs salaires pour qu'ils puissent payer des cotisations adéquates pour bénéficier d'une protection sociale Adhoc. Comment aussi mettre en œuvre le Socle Européen des Droits Sociaux ? La santé, la retraite, la protection sociale n'ont pas été évoquées par la Présidente, alors qu'elles figurent dans le Socle Européen.

De même n'ont pas été évoqués l'Agenda 2030 pour un développement durable et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Quant au Semestre européen, il doit, pour la CES, devenir un instrument de promotion des retraites.

La CES a également demandé un « plan d'action » de mise en œuvre du Socle Européen. Se préoccuper d'abord de la pauvreté des enfants, comme l'a inscrit la Présidente dans son programme, c'est bien, mais qu'en est-il des chômeurs, des travailleuses et des travailleurs pauvres et des retraités.e.s ?

Il faudra veiller à ce que les bonnes politiques soient mises en œuvre et il faut que les partenaires sociaux soient impliqués. Cela signifie qu'il faut continuer notre lobbying au niveau européen et il nous faut travailler ensemble dans la solidarité.

En ce qui concerne les relations de la CES et de la FERPA, il faut poursuivre la coopération pour donner, compte tenu de notre expertise, des idées à la CES. Le « réseautage » est important. Il faut que la FERPA soit représentée dans tous les pays de l'UE et la CES va aider en encourageant les organisations à organiser les retraités. La représentation de la FERPA est conditionnée à sa reconnaissance dans tous les pays. Il faut explorer de nouvelles pistes avant la Conférence à Mi-Parcours de la CES en 2022. Il faut trouver les arguments procéduraux et statutaires.

Le Président remercie le Secrétaire Général de la CES pour sa riche intervention et souligne que celles et ceux qui votent contre la FERPA, votent en réalité contre elles et eux.

Puis il donne la parole aux membres du Comité pour le **débat**.

En premier lieu, tout le monde tient à remercier Luca pour la clarté de son intervention et son esprit de synthèse.

Plusieurs interventions reviennent sur la question des salaires, notamment pour maintenir les régimes sociaux, et insistent sur la nécessité de poursuivre cette bataille. Plusieurs dénoncent le fait que les retraites soient traitées uniquement en terme financiers et que l'on fasse l'impasse de la place et du rôle joués par les retraité.e.s dans la société. Et toujours sur ce thème des retraites, il convient de faire des « rattrapages », en ce qui concerne les pensions des femmes et des hommes pour arriver à une égalité de genre. Et lorsque l'on parle « d'accidents du travail », il ne faut pas oublier que ce ne sont pas que les hommes qui sont concernés, mais les femmes aussi.

La FERPA va lancer une campagne contre la pauvreté, la CES sera-t-elle à ses côtés ?

D'autres relèvent que la Présidente de la Commission a annoncé une Conférence citoyenne en 2020, dont l'objectif est de donner un nouvel élan pour la démocratie européenne. Quelle place pour la CES dans cette Conférence et quelle place pour les retraité.e.s. ?

Certains également soulignent les difficultés qui sont rencontrées dans leur pays et estiment que les politiques d'austérité, sont toujours en cours.

Est évoqué aussi le poids des réfugiés qui pèse inégalement sur certains pays seulement ! Pour d'autres il y a incompatibilité entre le vieillissement de la société et la privatisation des système de protection sociale. Il faut se battre pour des système de protection sociale publics, forts et universels.

Dans **sa réponse**, Luca précise qu'il n'y a pas une nouvelle idée de l'Europe. Le contenu des annonces faites indiquera la direction que prend l'UE. Et cette direction dépendra de nous. Il faut donc pousser dans la bonne direction, autrement dit exercer de fortes pressions.

En ce qui concerne l'austérité, si une nouvelle crise devait apparaître, l'austérité serait de retour. Cela dépend de nous. Mais pour l'instant il y a quelques signaux qui sont bons.

Christine LAGARDE, Présidente de la Banque Centrale Européenne, a reconnu que les mesures d'austérité étaient un échec et qu'il était nécessaire d'avoir une nouvelle gouvernance économique. Ainsi en ce qui concerne les mécanismes de stabilité, ils restent au niveau intergouvernemental, mais ce ne sont pas un outil intracommunautaire. En effet, il n'y a pas de « budget européen ». Les fonds qui existent ne devraient pas être réservés pour des chocs futurs, mais être utilisés pour l'investissement.

Pour la CES, il faut réformer les mécanismes de stabilité. Dans ce cadre, les pays devraient signer un mémorandum, qui consiste, non pas à augmenter leur déficit, mais profiter de la flexibilité de ces nouveaux mécanismes pour utiliser cet argent.

Pour ce qui est de la Conférence sur l'Europe qui débutera en 2020 et qui se poursuivra sur 2 ans, les partenaires sociaux seront impliqués et formuleront des propositions. Mais ils le seront aux côtés et au même titre que les organisations de la société civile qui se comptent par plusieurs centaines! Un constat de base : la dimension sociale manque : nous voulons qu'elle soit au centre des débats sur l'avenir de l'Europe.

Concernant les migrant.e.s et les réfugié.e.s, la CES est très active aux côtés des syndicats grecs et italiens.

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont aussi une réalité au moment de la retraite. Il faut obtenir une retraite « légale » qui permette de vivre dignement. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation sur une Protection sociale pour tous, la stratégie de la CES est de peser sur la Commission pour avoir des systèmes publics universels, appropriés et durables et que toutes et tous paient des cotisations. Pratiquer des coupes sombres dans les

ressources de systèmes de protection sociale et augmenter sans cesse l'âge de la retraite, ce ne sont pas des solutions, car c'est entrer dans un système sans fin.

Dans la stratégie de la mise en œuvre de la Recommandation, il faut inclure, les soins de longue durée, l'autosuffisance. Il faut voir comment les Etats-membres mettront en œuvre cette Recommandation.

Enfin, pour ce qui est du droit de vote, l'important c'est que les retraité.e.s restent affilié.e.s aux syndicats et soient membres de la FERPA, quelles que soient les formes.

Lorsque les syndicats sont unis, solidaires et forts, ils peuvent faire changer les choses.

Le **Secrétaire Général de la FERPA** remercie Luca pour son intervention et ses réponses et pour l'évaluation positive qu'il fait du travail de la FERPA . La FERPA commence à être visible. Ainsi à la Conférence de Zagreb SociALL, le Secrétaire Général de la FERPA a été invité à conclure les travaux de la première journée. Luca fait partie de notre équipe, conclut-il, pour ce qui concerne l'emploi, la santé et les retraites.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SUH, Spi-CGIL, UCR-FO, OSTOE, Inter-Refor.CGTP-In, UCR-CFDT, MASZSZ, UNSA-Retraité.s, OGBL

Le **Président** donne ensuite la parole au Président de la Commission Financière, **Danilo TOCCANE**, pour la présentation de son Rapport, qui ne suscite pas de réactions de la part du Comité Exécutif, quitus lui est donc donné.

Puis le Trésorier de la FERPA, **Tino FUMAGALI** prend la parole pour la présentation du **budget 2020**.

Préalablement, le **Secrétaire Général** souligne que nous avons passé des périodes difficiles où nous n'avons pas de budget à approuver. Depuis le dernier Congrès, les choses sont rentrées dans l'ordre et nous pouvons aujourd'hui discuter du budget prévisionnel.

Le Trésorier indique les quelques modifications qui existent par rapport au budget précédent, comme par exemple la provision de 20.000 euros qui aura lieu en 2020. Ou encore sur l'augmentation des charges financières ou l'amortissement et modernisation où rien n'était prévu avant.

Il indique également que l'exécution du budget 2019 sera approuvée au prochain Exécutif.

Dans le petit **débat** qui suit cette présentation plusieurs demandes d'éclaircissements sont présentées. Ainsi, pourquoi n'y a-t-il rien de prévu dans la colonne frais de mission. ? Dans la partie salaire, ce qui correspond à celui de la « coordinatrice de projet », c'est le salaire de Jessica ? D'autres s'interrogent aussi ce que recouvre la rubrique « Autres prestations de services (Lourdelle) » ? Concernant la dotation sur créances, cela correspond-il aux organisations qui n'ont pas payé leurs cotisations ? Quelle décision a-t-elle été prise ? Une interrogation est formulée concernant le « déficit » du budget. Enfin, certains aussi se félicitent de la nouvelle présentation du budget qui semble plus claire.

Dans sa **réponse**, le Trésorier indique qu'à l'exception des organisations syndicales de trois pays (Grèce, Bulgarie et Royaume-Uni), les autres organisations paient leurs cotisations. En ce qui concerne le Royaume-Uni, il s'interroge sur l'opportunité de faire une mission sur place pour faire le point de la situation.

Pour ce qui est des « Autres prestations de services » cela correspond au défraiement des dépenses engagées par Henri quand il vient à Bruxelles (frais de déplacements et logement),

puisqu'il vient chaque semaine de France et séjourne à Bruxelles au moins trois jours complets, sinon plus parfois, selon les réunions. Il ne s'agit donc pas d'un « salaire ». Quant au « déficit » ce n'est qu'une écriture comptable, car en réalité, comme le précise le **Secrétaire Général**, l'on n'a pas dépensé tout ce qui était prévu (excédent donc). Enfin, la rubrique « frais de missions et réunions diverses » est fusionnée, ce qui fait un montant prévisionnel de 9.000 euros.

Ces précisions étant apportées, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Sont intervenues dans le débat, les organisations :UCR-CFDT, ÖGB, CSC-ACV, UNIA

Le **Président** donne la parole à **Henri** pour introduire le point suivant qui porte sur **les dossiers**.

Ils participent au nouveau mode fonctionnement de la FERPA initié par le Secrétaire Général : chaque membre du Comité Directeur en prend un en charge, qui correspond à l'un ou l'autre des problèmes identifiés auxquels sont confronté.e.s aujourd'hui, les retraité.e.s et les personnes âgé.e.s. Il ne s'agit pas de faire des études, mais à partir des situations vécues concrètement par les un.e.s et les autres (d'où les questionnaires) de définir des revendications et d'engager des campagnes. Certes une fois ce travail fait, il faudra établir des priorités et un calendrier.

Donc, ce qui est demandé aujourd'hui aux membres du Comité Exécutif, c'est de discuter, en vue de leur adoption, du contenu de ces dossiers.

La parole est ensuite donnée à **DICK** pour présenter son projet de dossier sur la pauvreté des retraité.e.s et des personnes âgé.e.s.

Sans entrer dans le détail et après avoir rappelé

- un certain nombre d'éléments chiffrés qui se trouvent dans son rapport
- et que c'est « notre droit » comme le mentionne le 15^{ème} Principe du Socle Européen des Droits Sociaux
- et fait observer que cette question de la pauvreté des retraité.e.s et personnes âgées n'est pas spécifiquement mentionnée dans le programme politique de la nouvelle Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula von der LEYEN,

Il convient donc pour lui que la FERPA se lance dans cette campagne. Il est ainsi demandé, en particulier aux organisations de définir un montant nécessaire pour vivre hors de la pauvreté et d'indiquer comment elles sont arrivées à ce chiffre. Et, il faut définir un « panier de produits et de services nécessaires » commun.

Suite à cette présentation un petit **débat** s'organise. Tout d'abord chacun s'accorde à saluer la qualité du travail réalisé par Dick et l'en remercie. Certains confirment la nécessité d'avoir un échéancier pour la mise en œuvre de l'ensemble des dossiers. D'autres s'interrogent pour savoir combien de retraité.e.s vivent en dessous du seuil de pauvreté ou ce que l'on met dans le « panier » ? Enfin, certains font remarquer aussi que la situation est différente dans chaque pays.

Ce à quoi Dick fait remarquer que lorsque l'on est à la retraite les frais en matière de soins ou de logement par exemple sont plus élevés. On a donc besoins de ressources supplémentaires à **identifier**.

Ensuite, **ANGELES** présente son dossier sur la **Pauvreté énergétique**. Elle indique qu'elle a décrit le contexte général en sachant que la situation n'est pas la même dans chaque pays.

Elle remarque que la CES n'aborde jamais cette question de la pauvreté énergétique de manière spécifique. Quelles sont les revendications à mettre en avant, car la FERPA doit agir ? Le questionnaire est simple. Il faut arriver à dégager des revendications.

Deux organisations informent le Comité qu'elles ont mené des actions, enquête, pétitions, etc...) sur ce thème. Certains font remarquer que la pauvreté énergétique provient bien souvent du logement

DIDIER est invité à son tour à présenter son dossier sur **les pensions** et trop souvent sur leur faiblesse. Que faire pour améliorer la situation. Le questionnaire est inspiré du travail fait dans le cadre du projet de la CES, SoiciALL », mais il a été raccourci et donc adapté pour répondre à la préoccupation de la FERPA. Il vise à fixer le cadre et répondre à la question : quelle dynamique des pensions en Europe ?

Dans le **débat** qui suit cette présentation, plusieurs font valoir que dans leur pays l'architecture des systèmes n'est pas la même (2, voire 3 piliers) et que les calculs diffèrent selon les régimes. Une remarque est faite également concernant la question 3.

Didier répond en indiquant qu'il s'agit-là d'éléments de réflexion, le but étant de savoir avec précision comment évolue le pouvoir d'achat des retraites

HUBERT présente son dossier sur le logement. Après une présentation générale, de la problématique, Hubert examine les problèmes qui se posent en fonction des types de logement des personnes âgées. Les questions sont posées après chacune des présentations.

Dans le **débat** qui suit la présentation plusieurs membres auraient souhaité que les questions soient regroupées à la fin du document de présentation. Un membre indique que dans son pays lorsque l'on parle de logement « adapté » on utilise le terme « modulable ». Lorsque l'on vit plus longtemps, on peut avoir des problèmes de déambulation. On observe une augmentation des pourcentages des accidents domestiques liés à l'âge.

WERNER présente son dossier sur la **fiscalité, la taxation**, en distinguant impôts directs et impôts indirects.. Certes sur ce sujet en particulier, précise-t-il, nous ne pouvons résoudre toutes les questions seuls. Combien paient ? Avec nos impôts nous finançons les activités.

Le **débat** fait surgir plusieurs questions ou remarques. Dans certains pays, il est indiqué que les personnes retraitées sont taxées plus lourdement que les personnes « actives », alors que dans d'autres pays, elles sont taxées comme les autres citoyen.ne.s Il faudrait aussi évoquer la question de l'évasion fiscale.

Werner répond qu'il y a un problème par rapport à l'approche suivie : nous ne parlons que de la fiscalité des retraites, l'évasion fiscale par exemple sort de notre « corps de métier ». Et de s'interroger en terminant pour savoir s'il sera possible d'arriver à un dénominateur commun.

Eliane présente son dossier sur la santé qui est très exhaustif. Là aussi l'objectif est de cibler les problèmes les plus importants qui se posent dans ce domaine pour les personnes âgées. La présentation d'Eliane ne soulevant pas de problème particulier, la parole est donnée à

METKA pour son dossier sur la **solidarité intergénérationnelle**. Son travail se fonde sur le Protocole d'Accord avec le Comité des Jeunes de la CES. Comme chaque membre a pu le lire, le document indique (points à mettre en œuvre par la FERPA et ses affiliées) :

- 2 campagnes
- 2 actions à entreprendre à tous les niveaux (FERPA et organisations affiliées)
- 1 réunion

Dans le petit **débat** qui suit il est fait tout d'abord remarquer que la proposition n°3 n'entre pas dans le cadre de ce dossier. Il faut aussi structurer la solidarité intergénérationnelle.

Certains évoquent un « festival des générations » comme cela existe déjà. Enfin, plusieurs trouvent important de travailler surtout sur la communication. Plusieurs trouvent qu'il y a quand même un manque important dans ce document, celui d'un questionnaire qui indiquerait comment se vit cette solidarité intergénérationnelle dans les syndicats ? Quels obstacles sont rencontrés ? Pour quoi ? Quelles réussites aussi, etc...

Le dossier de **Mireille** absente a été présenté par Jessica et discuté lors de la réunion du Comité des Femmes. Les conclusions du débat ont été envoyées à Mireille.

Pour terminer sur ce sujet, le Président redonne la parole à **Henri** pour tirer quelques premières conclusions. Tout d'abord Henri remercie celles et ceux qui ont travaillé sur les dossiers ainsi que les membres du Comité pour leurs réactions, visant à améliorer le travail à faire.

Comme cela a été évoqué, il y aura certainement des chevauchement entre les thèmes traités. Mais l'objectif est tout d'abord de bien cibler les problèmes qui se posent aux personnes retraitées dans les différents domaines abordés. Ensuite, le Comité tranchera. De même, il appartiendra au Comité de fixer des priorités entre les différents dossiers, autrement dit, ceux qui semblent les plus urgents à mettre en œuvre. Et bien sûr, il faut établir un calendrier. C'est ainsi qu'il est proposé au Comité de faire remonter les questionnaires, à leurs auteurs avec une copie à Henri et à Jessica, pour le **28/2/2020**, avant le prochain Exécutif.

Ensuite une question très précise a été posée à Henri concernant les suites de l'ICE. Henri rappelle que la FERPA a reçu un double refus pour le lancement de son ICE :

- Le premier de la Commission qui a refusé de l'enregistrer
- Et le second de la Cour de Justice de Luxembourg qui a donné raison à la Commission pour son refus.

Les organisations ont été informées, en son temps, de cette situation.

Sont intervenues dans les débats, les organisations : UNIA, UCR-CFDT, INTERR-REFOR,da CGTP-In, SUS, ÖGB, ASRS, CSC-ACV, UIL, UNIR-CFECGC, SPI-CGIL, CISL, OSTOE

Entre la présentation des différents dossiers, **Liina CARR**, Secrétaire confédérale de la CES qui suit les questions de protection sociale est arrivée et elle est intervenue, pour la première fois depuis le dernier Congrès de la CES devant le Comité Exécutif de la FERPA. Le **Président** lui donne ainsi la parole.

Elle revient tout d'abord sur le Socle Européen des Droits Sociaux et sur la Recommandation de la Commission pour « une protection sociale adéquate pour tous » .

Le Socle européen a été mis en place pour créer un équilibre par rapport à l'approche néo-libérale des Institutions communautaires depuis plusieurs années déjà. Pour rééquilibrer la situation, il faut rendre plus visible la « dimension sociale du Marché Unique ».

Dans les 20 principes que contient ce Socle deux concernent davantage la FERPA les principes 12 et 15. Lorsqu'on se penche sur la réalité, l'on constate des différences considérables entre les hommes et les femmes en matière de retraite, dont l'origine se trouve dans le marché du travail. Certes le Socle est un instrument politique, donc il ne crée ni obligation, ni droits nouveaux.

Quant à la Recommandation pour « L'accès à la protection sociale des salariés et des travailleurs indépendants », elle, non plus, n'est pas un acte juridique contraignant. Il faut

savoir que 40% des salarié.e.s n'ont pas accès à une protection sociale adéquate. Il s'agit notamment de celles et ceux qui travaillent sur des plates-formes numériques, des femmes, des « faux indépendants », des personnes de plus de 50 ans, etc...).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation, la CES a lancé un projet consacré à l'adéquation et à la durabilité des retraites, projet auquel participe la FERPA.

Liina évoque aussi le « Semestre européen » qui est un outil de gouvernance économique mais qui contient un volet social.

En ce qui concerne les soins de longue durée, c'est un secteur qui est en pleine croissance : il faut trouver une main d'œuvre qualifiée et mieux payée. Il faut donc investir correctement dans ce secteur. Elle compte sur le soutien de la FERPA dans la mise en œuvre du Socle. Les concepts « d'adéquation » et de « dignité » sont des concepts-clés qui concernent tout le monde.

A la suite de cette intervention, le Président ouvre le **débat**.

Après avoir remercié Liina, certains demandent que la CES inscrivent dans ses préoccupations, les questions qui tiennent au cœur des retraité.e.s. D'autres demandent ce que l'on entend exactement par les mots : « adéquation ? », « exclusion ? », « pauvreté ? » Ils font dans le même temps remarquer à Liina qu'il n'y a aucun Etat balte à la FERPA, y compris le sien. La retraite ce n'est pas une question de coût, mais une question de « droit ». Un chapitre de l'Agence des droits humains », parle de lutter pour obtenir des droits. Et la FERPA peut-elle compter sur la CES ? D'autres s'interrogent sur les conséquences sur les Etats membres des orientations de l'OCDE et sur la transposition des accords internationaux ? Le Socle ce sont des principes, dont on ne peut se suffire. Il faut remettre en cause le « fiscal compact ». Il y a toujours plus urgent pour les Etats membres à s'occuper que de s'inquiéter des conditions de vie des retraité.e.s La dignité de l'être humain doit être traité dans un « tout ». Pour la CES, est-il aussi demandé, quelle est la valeur ajoutée « d'un syndicat des retraités » ? Les retraité.e.s paient leurs impôts car ils/elles n'ont pas les moyens de faire de l'évasion fiscale ! Il faut aussi lier l'évolution des pensions à l'évolution des salaires. Le Comité des Femmes de la FERPA dit qu'il faut travailler sur le pilier emploi et la discrimination, et mette en place des structures de prise en charge des enfants et des familles, c'est ainsi que l'on défend les futures retraitées. Enfin quand on parle financement, pourquoi ne pas taxer les robots.

Dans sa réponse Liina indique que la CES fonde quelque espoir dans la nouvelle Commission qui n'entend pas mettre de côté le social sous prétexte que M. JUNKER a déjà fait beaucoup. Il faut aussi savoir qu'en matière de protection sociale ou de fiscalité le pouvoir est entre les mains des Etats-membres du fait du vote à l'unanimité. La CES milite pour que dans certains domaines politiques, l'on puisse passer au vote à la majorité qualifiée. Quant à taxer les robots, l'on en est encore loin dans la réflexion. Pour la CES, la FERPA est une véritable valeur ajoutée, comme le montre le soutien de l'ensemble du Secrétariat au droit de vote de la FERPA.

Le Président remercie Liina CARR pour ses interventions et sa disponibilité pour la FERPA.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, ÖGB, SPI-CGIL, UCR-CFDT, UNSA-Retraité.s, SUS, CSC-ACV, OSTOE, CISL, FGTB, UIL, ICTU

Le Président donne la parole à **Jessica**, qui en l'absence de Mireille et à la demande du Secrétaire Général, a participé à la réunion du Comité des Femmes et en fait donc le compte-rendu.

Mais tout d'abord, Jessica salue la participation importante des membres du Comité Exécutif (femmes et...hommes) à cette réunion du Comité. Par ailleurs, l'ensemble des membres ont remercié Mireille pour le travail qui a été fait. Lors de cette réunion également, le Président de la FERPA a pris la parole pour informer que Mireille avait été présente à une réunion de retraité.e.s à Budapest et qu'elle avait fait une excellente présentation sur la situation des femmes au niveau européen.

Mais plusieurs questions ou réflexions ont été formulées. . Ainsi sur la finalité du Comité ? A quoi sert-il ? Il faut arriver à montrer que le Comité des femmes est nécessaire. Beaucoup insistent aussi sur la nécessité de trouver une bonne méthode de travail. Quant aux activités proposées, elles sont trouvées intéressantes mais comment s'y prendre ? Comment travailler ? Par mail ? Y aura-t-il un/une responsable pour chaque thème ? Et beaucoup insistent aussi pour travailler en liaison avec le Comité des femmes de la CES. C'est ainsi que certain.e.s se sont interrogé.e.s pour savoir si la Présidente du Comité des Femmes de la FERPA participait aux réunions du Comité des Femmes de la CES. Et si oui, tout le monde insiste pour qu'il y ait un retour vers le Comité des Femmes de la FERPA.

Ce ne sont ici que quelques grandes lignes. Le détail des interventions a été envoyé à Mireille.

Cette présentation ne suscitant pas de réactions, le Président remercie Jessica et donne la parole au **Secrétaire Général** pour présenter le point suivant qui traite de l'Assemblée de Mi-Mandat. En ce qui concerne les dates, elle aura lieu en **2020**, du **7 octobre** après-midi au **9 octobre** en fin de matinée. Le souhait est qu'elle se tienne dans un autre pays que ceux où la FERPA a déjà tenu des manifestations, afin de lui donner de la visibilité. Il faut aussi, pouvoir compter sur une équipe sur place. La seule proposition reçue est celle de Budapest où nous avons tenu notre avant dernier Congrès .La FNV étant en pleine restructuration organisationnelle ne peut être candidate et la CGTP-IN, sollicitée en séance, décline l'invitation car son organisation va avoir un Congrès et qu'elle a beaucoup lutté et a obtenu des résultats. D'autres pensent à donner des signaux forts : l'Allemagne (mais avec quels soutiens logistiques sur place ?) ou l'Irlande, avec le Brexit (mais avec quelles facilités d'accès et quels coûts ?) ?

La question reste ouverte...

Sont intervenues dans le débat, les organisations :FNV, SPI-CGIL, FGTB, INTER-REFOR.Da CGTP-In

Avant de passer aux questions diverses, le **Président** propose au vote le remplacement du membre italien de la Commission financière par une femme de la même organisation (UILP). La proposition est acceptée.

Il soumet aussi au vote l'admission comme membre effectif de la FERPA, l'organisation serbe NEZAVISNOST, qui était jusqu'ici membre « observateur ». Le Comité approuve à l'unanimité.

La première **question diverse** traite, à la demande des CC.OO de la situation des deux syndicats espagnols membres de la FERPA, concernant leur rotation au sein du Comité de Direction, question déjà abordée dans les différentes réunions. Pour le **Secrétaire Général**, la question, comme l'a déjà décidé le Comité de Direction, ne relève pas de la compétence de la FERPA, car elle concerne une question interne aux deux organisations. Le Règlement exige une lettre cosignée par les deux Secrétaires généraux s'accordant sur cette rotation. Le Secrétaire Général a également mentionné une lettre reçue de la CC.OO confédérale qui le critiquait, à laquelle il a répondu mais dont il n'a pas reçu de réponse. Mais au-delà de cela, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une question à régler bilatéralement et il espère que cela pourra se faire le plus rapidement possible.

Plusieurs organisations interviennent en ce sens.

Enfin compte tenu de l'importance de la question et de la lettre reçue de l'UGT-E, la question a été renvoyée au prochain Comité de Direction..

Sont intervenues dans le débat, les organisations :SPI-CGIL, UNSA-Retraités, CSC-ACV, UNIR-CFECGC, FNV, UIL

La seconde **question diverse** concerne les questions et propositions de la part du membre chypriote.

Préalablement, le **Secrétaire Général** rappelle que la tenue de la réunion du Comité des Femmes de la FERPA n'est pas quelque chose de distinct du Comité Exécutif et en ce qui concerne les propositions sur les règles de la FERPA, il dit que s'il apparaît nécessaire de modifier les Statuts ou les Règles de Procédure de la FERPA, le nécessaire sera fait..

Ensuite le représentant chypriote intervient pour dire que tout ce qu'il a soulevé comme points lors du dernier Comité Exécutif devrait recevoir une réponse positive.

Concernant le changement de personne au Comité de Direction par une personne venant de la même organisation, le petit débat qui a eu lieu montre que se pose la question de la procédure à suivre. Rien n'est prévu en effet à ce sujet.. Faut-il faire l'ajout d'un article dans les Règles de procédure, voire dans les Statuts ? La solution ne pourra être trouvée que d'ici le prochain Congrès. Mais que faire d'ici-là ? Il faut réfléchir aux modifications nécessaires.

Le Secrétaire Général propose que pour l'instant, l'on continue comme on l'a toujours fait et qu'après l'Assemblée de Mi-Mandat, l'on peut mettre sur pied une commission qui peut reprendre tous les points soulevés par les collègues chypriotes.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : PA.SY.DY, FNV, ÖGB, SUH, OSTOE

Jessica rappelle les dates des prochaines réunions du Comité Exécutif :

- 25 et 26 mars 2020
- 3 et 4 décembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Secrétaire Général et le Président remercient les interprètes et les membres du Comité Exécutif pour leur participation active et enrichissante. Ils souhaitent à toute et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Henri